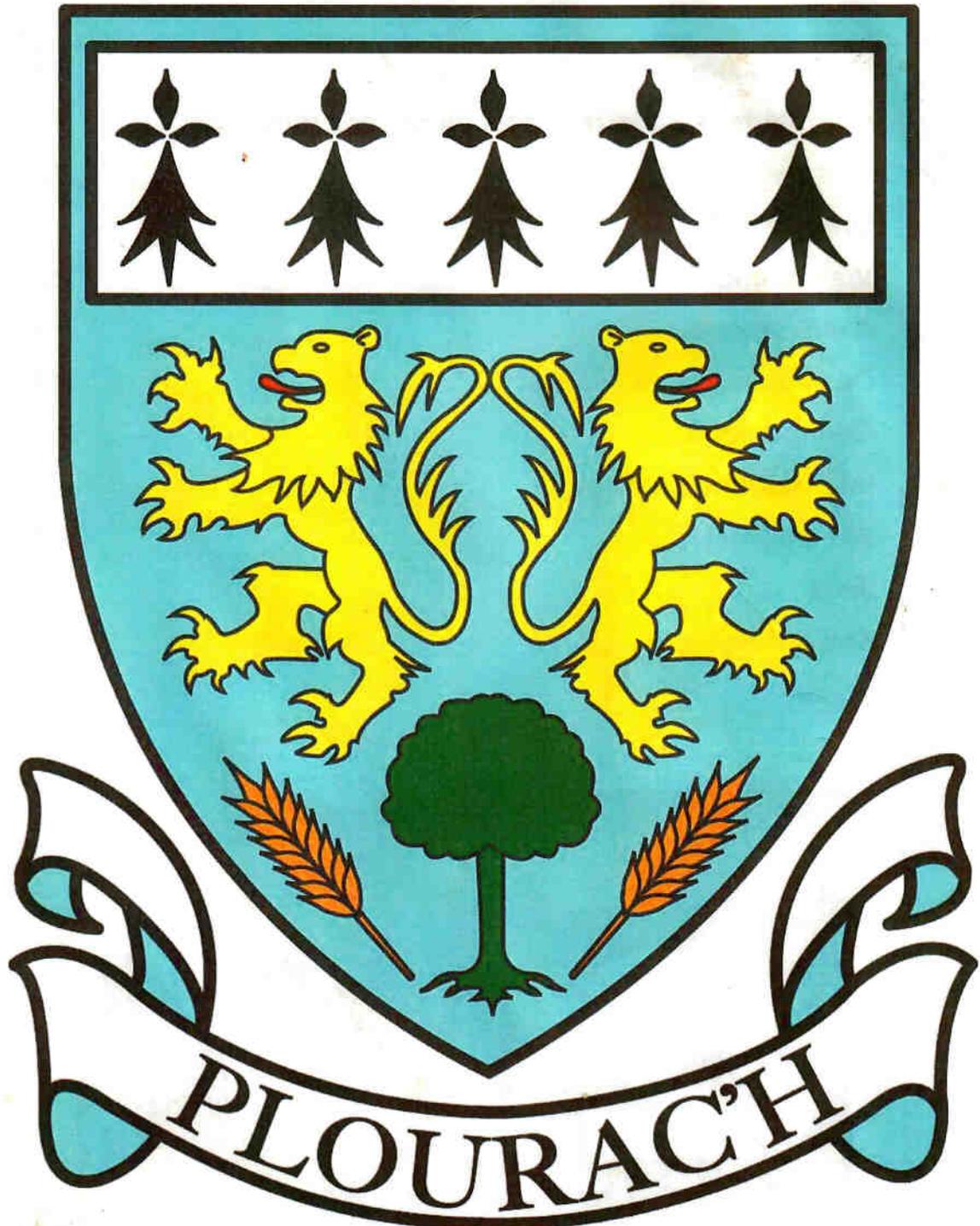


PLOURAC'H

BULLETIN MUNICIPAL



La Municipalité,
assistée de la Secrétaire de Mairie,
a le plaisir de vous remettre
ce bulletin d'information semestriel
sur votre Commune.

N° 70 DÉCEMBRE 2023

SOMMAIRE NUMERO 70

Mot du Maire	P.1-2
Compte rendu des réunions de conseil municipal	P.3-6
Etat civil	P.7
Urbanisme	P.7
Vie communale	P.8-11
Associations	P.12-13
Des nouvelles de l'école	P.14-15
Communiqué	P.16
Informations pratiques	P.17
Site internet	P.18
Jeux	P.19
Souvenirs	P.20
Poème	P.21



MOT DU MAIRE

Chers administrés,

Nous voilà au seuil de la nouvelle année qui je l'espère vous apportera à chacune et à chacun d'entre vous tout ce que attendez de plus cher!

Comme tous les semestres nous vous informons par le biais de notre bulletin, des actions de la vie locale menées par l'équipe municipale, les associations et leurs bénévoles qui permettent de rendre la commune attrayante et dynamique.

Dans le bulletin vous avez également des informations pratiques ainsi que les différents comptes rendus des décisions du conseil municipal.

Je souhaite la bienvenue aux nouveaux arrivants, n'hésitez pas à venir en mairie si besoin pour me rencontrer soit à ma permanence du lundi ou à tout autre moment suivant vos disponibilités. Le secrétariat peut vous donner mes coordonnées téléphoniques ou fixer un rdv.

Le bulletin du mois de décembre me permet de vous donner la situation des travaux prévus lors du budget, cette année encore tous les investissements ont été réalisés en autofinancement, nous avons une gestion saine ce qui nous permet d'être sereins pour l'avenir. Nos taux d'imposition n'ont pas augmenté et sont similaires depuis 2003.

TRAVAUX EFFECTUÉS EN 2023

VOIRIE:

Le programme prévu au budget a été réalisé en totalité à savoir les routes de Kernon, l'Allée, Calanhel Melscoët, Guérichard, soit une enveloppe de: 113 261€ TTC

Voirie rurale:

Le chemin d'exploitation de Coatrescar a été réempierré et l'assainissement revu.

Coût des travaux: 9 234.75€.

AMÉNAGEMENTS URBAINS:

Fontaine St Jean:

Les abords de la fontaine St Jean ont été réhabilités, rendant ce lieu plus attrayant (plantation de fleurs, mise en place d'une table avec bancs, empierrement).

Ces travaux ont été réalisés par des bénévoles que je remercie chaleureusement ainsi que Mikaël, notre employé communal. Un panneau annonçant la fontaine va être posé, rue de la mairie.

Terrain de tennis:

Les buts des paniers de basket ont été remplacés par notre employé communal permettant d'avoir une aire de jeux répondant à la demande des usagers.

Allées du cimetière:

Cet investissement n'a pas été réalisé et sera reporté sur le budget 2024 car ces travaux nécessitent l'accord de l'architecte des bâtiments de France et au vu de ses prérogatives, nous demandant de réaliser des allées en stabilisé (sable + chaux), nous préférons proposer un autre revêtement plus robuste et pérenne.

Illuminations:

Le conseil municipal a décidé d'acheter des illuminations complémentaires pour remplacer certaines défectueuses, de manière à en installer rue St Guénolé.

Matériel communal:

La cantine s'est vue équiper d'un nouveau réfrigérateur professionnel et d'une armoire de rangement pour répondre à la demande de la DDPP. Je tiens à remercier le personnel intervenant au restaurant scolaire pour la qualité des repas et la prise en charge des élèves.

Salle polyvalente:

Travaux de peinture réalisés par l'entreprise SOMI DÉCORATION CARHAIX pour un montant de 5 919€.

PRÉVISIONS 2024:

VOIRIE COMMUNALE ET RURALE:

Comme tous les ans, pour permettre d'avoir un bon réseau nous effectuons des investissements, qui c'est vrai s'avèrent onéreux, environ 60 000€ le km de route en enrobé. Sachant que la commune a 45.680 km de réseau, plus les voies rurales, réalisées lors de la procédure d'échanges amiables foncier (environ 25 km) sur lesquelles nous réalisons également des travaux. Je demande à chaque riverain de ces chemins d'élaguer leurs arbres qui sont la propriété des talus, il en va de même sur le bord des routes communales, d'avance merci.

ENTRETIEN DES BATIMENTS COMMUNAUX:

Chaque années nous budgétisons pour l'entretien des bâtiments de manière à effectuer des travaux et à garder de bonnes infrastructures (école, mairie, église, salle des fêtes, boulodrome).

LOGEMENT ADAPTÉ:

2024 verra la construction d'un logement communal, adapté aux personnes à mobilité réduite. Ce logement sera construit sur le terrain se situant derrière l'atelier communal. Ce projet est éligible au Contrat Départemental de Territoire et des dossiers de demandes de subventions ont été envoyés auprès de l'Etat (DSIL) et de la Région, dans le cadre du volet « Bien vivre partout en Bretagne ».

DOSSIERS DIVERS:

Portage des repas:

Ce service était assuré par le SAD du Corong de MAËL-CARHAIX. Cette structure a décidé d'arrêter cette prestation au 31 décembre 2023. A u vu de cette décision, le conseil municipal a alerté le CCAS de CALLAC, qui a la compétence concernant l'achat des repas auprès de l'EHPAD de CALLAC. Une réunion de travail a eu lieu le 6 novembre dernier, il a été décidé par les communes membres représentées, de maintenir le service. Le portage des repas en liaison chaude permet à nos aînés de rester à domicile et notre devoir est de les accompagner.

Voilà à ce jour les informations que j'ai le plaisir et l'honneur de vous communiquer.

Bien sûr vous pouvez venir en mairie me rencontrer ou consulter les documents qui vous intéressent, nous gouvernons en toute transparence et nous sommes là pour vous donner les renseignements nécessaires.

Je vous invite avec toute l'équipe municipale à assister à la cérémonie des vœux qui aura lieu dimanche 7 janvier à partir de 10h30 à la salle Théophile LE MEN. Nous comptons sur votre présence.

Pour clôturer ce mot d'accueil de notre 70ème bulletin municipal, je vous souhaite à toutes et à tous une belle et heureuse année 2024, remplies de satisfactions personnelles et professionnelles pour vous et vos familles.

BLOAVEZ MAD, BONNE ANNÉE, HAPPY NEW YEAR!

Le Maire, Yannick LARVOR.

COMPTE-RENDU DES RÉUNIONS DE CONSEIL

18 SEPTEMBRE 2023:

1/Convention d'adhésion au service commun d'Application du Droit des Sols ADS entre la commune et GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMÉRATION

Instruction des autorisations d'urbanisme délivrées par les communes membres.

Par délibération en date du 29 janvier 2015, la Communauté de Communes Paimpol-Goëlo a décidé la création d'un service commun ADS dont l'objectif est d'assurer l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol. Cette décision fait suite à l'arrêt de la mise à disposition des services de l'Etat qui assuraient jusque-là ces missions.

Par délibération du 19 Décembre 2017, l'Agglomération de Guingamp-Paimpol a élargi le périmètre du service commun d'Application du Droit des Sols et fixé la nouvelle tarification au 01/01/2018.

Après avoir pris connaissance du projet de convention joint à la présente délibération, Le Conseil Municipal, DÉCIDE à l'unanimité : d'adhérer au service commun d'instruction des autorisations d'urbanisme par convention, d'autoriser le Maire à signer la convention relative à l'organisation et au fonctionnement du service instructeur et à entreprendre toutes démarches et actions relatives à la convention.

2/Remplacement porte principale logements communaux

Monsieur le Maire explique que le dimanche 2 juillet dernier, la porte donnant accès aux parties communes des logements communaux est restée bloquée.

La locataire a donc demandé à son ancien compagnon de venir l'aider à essayer de l'ouvrir.

Ce dernier n'y arrivant pas à fait appel à un voisin qui est intervenu mais en la forçant il a détérioré la porte, le seuil et son encadrement. Cette dernière est donc à changer.

Monsieur le Maire a donc demandé un devis auprès de l'entreprise ARTIMEN de CALLAC qui avait installé la porte d'origine, le montant de la porte s'élève à 1 746.80€ TTC.

Après avoir pris connaissance de cet incident, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

-décide de demander à ces trois protagonistes de se partager les frais, en réglant chacun un tiers de son prix, à savoir 582.27€, la détérioration volontaire d'un bien communal par les administrés n'étant pas à la charge de la commune.

-autorise l'ordonnateur à émettre les titres correspondants pour encaisser leurs règlements.

3/Utilisation de l'enveloppe Contrat de Territoire

Monsieur le Maire expose que dans un courrier du Président du Département des Côtes d'Armor du 25 juillet 2023 reçu en mairie le 31 juillet 2023, on nous informe que le montant de l'enveloppe « CDT 2022-2027 » allouée à la commune a été recalculé et passe de 61 729.00€ à 61 434.73€.

Après présentation du cadre de ce dispositif, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents de consacrer cette somme pour la participation à la réalisation d'un projet de construction d'un logement communal pour personne à mobilité réduite.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à démarrer les démarches pour la réalisation de ce projet.

4/Acquisition de matériel : réfrigérateur cantine scolaire

Monsieur le Maire expose que le joint du frigo de la cantine est usé. Il propose donc de le changer.

Après réflexion le Conseil suggère d'acquérir un nouveau frigo. Après délibération, le Conseil Municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à commander une armoire inox pro avec l'entreprise LGB de GUINGAMP pour un montant de 1 668.00€ TTC.

5/Demande de subvention exceptionnelle FNACA

Monsieur le Maire présente la demande de subvention exceptionnelle de 80€ présentée par le Président du Comité de l'Argoat de la FNACA de CALLAC qui souhaite acquérir un nouveau drapeau pour les cérémonies cantonales.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents le Conseil décide d'attribuer ce montant de 80€ au Comité des Anciens Combattants d'Algérie de CALLAC, somme qui sera imputée au compte 6574 du budget communal.

COMPTE-RENDU DES RÉUNIONS DE CONSEIL

4 DÉCEMBRE 2023:

1/Demande de subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL 2024) pour la construction d'un logement adapté en centre bourg

Monsieur le Maire expose le projet suivant : la Commune de Plourac'h a décidé de procéder à la construction d'un logement adapté pour personnes à mobilité réduite.

Effectivement, la Commune possède un parc de logements locatifs très réduit : un studio et un appartement 3 pièces.

Le coût prévisionnel des travaux s'élève à : 246 420.00€ TTC, 205 350.00€ HT (missions annexes, maîtrise d'œuvre incluses) soit 175 400€ HT de travaux.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le projet est éligible à la DSIL.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

adopte le projet,

adopte le plan de financement estimatif provisoire ci-dessous:

DEPENSES	MONTANT HT	RECETTES	MONTANT HT	%
Détail des principaux postes de dépenses		Détails des principaux postes de recettes		
Menuiserie intérieur/ extérieur	44 167.55€	<u>Subventions</u>		
Electricité	10 000.20 €	Etat (DSIL)	56 128.00€	32%
Plomberie	18 333.70€	Région (précisez)	26 310.00€	15%
Peintures	5 000.10 €	Département Contrat de Territoire	57 882.00€	33%
Couverture	15 833.65 €			
Isolation	14 166.95€			
Terrassement	58 731.00€			
Sols	9 166.85€	<u>Commune (min 20%)</u>	35 080.00€	20%
Total des dépenses	<u>175 400.00€</u>	Total des recettes	<u>175 400.00 €</u>	<u>100,00%</u>

sollicite une subvention de 56 128,00 € au titre de la DSIL, soit 32 % du montant HT du projet, charge Monsieur le Maire de signer les documents relatifs à ce projet.

2/Convention d'adhésion au service de portage de repas à domicile mis en place par le CCAS de CALLAC

Monsieur le Maire rappelle que le SAD du Corong a décidé de cesser son activité de portage de repas à domicile au 31 décembre 2023. Suite à cette décision, la commune de CALLAC a organisé une réunion de travail le 6 novembre dernier au cours de laquelle il a été décidé que le CCAS de CALLAC prenait la suite de ce service pour le maintien des aînés à domicile avec la mise en place d'une convention avec les communes qui souhaitent adhérer.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents le conseil municipal décide d'adhérer à ce service, autorise Monsieur le Maire à signer la convention et tous documents relatifs à ce projet.

COMPTE-RENDU DES RÉUNIONS DE CONSEIL

4 DÉCEMBRE (suite):

3/Virement de crédits du chapitre 020 Dépenses imprévues à l'opération 200 Cantine (DM 01)

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits de l'opération 200 sont insuffisants pour payer des factures pour le remplacement du frigo et l'achat d'une armoire de rangement. Il y a lieu d'apporter des modifications au budget 2023. Il propose ainsi d'avoir recours à un mouvement du chapitre 020 « Dépenses imprévues » vers l'opération 200 « Cantine ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents de procéder au jeu d'écritures comme décrit dans le tableau ci-dessous :

Libellé article	Crédits BP	Mouvement	Crédits après mvt
Opération 200 Cantine	0,00 €	2 500,00 €	2 500,00 €
020 -OPFI - Dépenses imprévues	5 000,00 €	-2 500,00 €	2 500,00 €
TOTAUX :	5 000,00 €	0,00 €	5 000,00 €

4/Virement de crédits du chapitre 020 Dépenses imprévues à l'opération 99

Logements Adaptés (DM 02)

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits de l'opération 99 sont insuffisants pour payer les honoraires de l'architecte. Il y a lieu d'apporter des modifications au budget 2023. Il propose ainsi d'avoir recours à un mouvement du chapitre 020 « Dépenses imprévues » vers l'opération 99

« Logements Adaptés ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents de procéder au jeu d'écritures comme décrit dans le tableau ci-dessous :

Libellé article	Crédits BP	Mouvement	Crédits après mvt
Opération 99 Logements Adaptés	0,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €
020 -OPFI - Dépenses imprévues	2 500,00 €	-2 000,00 €	500,00 €
TOTAUX :	2 500,00 €	0,00 €	2 500,00 €

5/Fixation du loyer pour le logement adapté

Monsieur le Maire expose qu'il faut fixer un loyer pour le futur logement communal puis il explique que pour que le projet puisse être éligible à une subvention auprès de la Région dans le programme « Bien vivre partout en Bretagne » il doit s'agir d'une création d'un logement social.

Si on se réfère aux données et à la base de calcul fournies par la DDTM/22/SPLU/LSP :

La commune de Plourac'h se trouvant en zone 3, le loyer plafond d'un T3 de 65 m2 serait au minimum de :
 $65 \times 5,61 \text{ €} = 364,65 \text{ €}$ en PLUS $65 \times 4,97 \text{ €} = 323,05 \text{ €}$ en PLAI
(calcul réalisé sans majoration de loyer)

Il se peut que le logement puisse prétendre à une des majorations de loyer liées aux caractéristiques de la construction et à la localisation.

Si le logement dispose d'un garage ou d'une place de stationnement privative, un loyer accessoire peut être valorisé (valeur 2023 : 32,14 € pour un garage en PLUS, 28,47 € pour un garage en PLAI).

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal décide de fixer le loyer pour ce T3, logement adapté situé en centre bourg, avec garage au prix de $364,65 \text{ €} + 32,14 \text{ €} = 396,79 \text{ €}$ /mois sans les charges.

COMPTE-RENDU DES RÉUNIONS DE CONSEIL

4 DÉCEMBRE (suite):

6/Demande d'agrément pour un prêt de la banque des territoires PLUS (Prêt Locatif à Usage Social)

Monsieur le Maire explique que les logements locatifs sociaux sont communément désignés par le prêt qui a contribué à leur financement. Le prêt locatif à usage social (PLUS) est actuellement le dispositif le plus fréquemment mobilisé pour le financement du logement social. Ses caractéristiques prennent en compte un objectif de mixité sociale.

Pour que la construction nouvelle du logement adapté soit conventionnée au titre d'un logement social il faut que la commune sollicite auprès de la DDTM une demande d'agrément pour un prêt de la banque des territoires.

Le PLUS donne droit à une subvention de 1€.

7/DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE LA RÉGION, DISPOSITIF « BIEN VIVRE PARTOUT EN BRETAGNE » 2023-2025

Monsieur le Maire expose que notre projet peut être éligible à une subvention auprès de la Région dans le programme « Bien vivre partout en Bretagne » si notre projet entre dans la création d'un logement social.

Le conseil municipal ayant décidé d'effectuer la demande d'agrément pour que cette construction nouvelle soit conventionnée au titre d'un logement social et ayant déterminé le montant du loyer, il décide à l'unanimité des membres présents de présenter une demande de subvention au titre du dispositif « Bien vivre partout en Bretagne ».

8/MAITRISE D'ŒUVRE CONSTRUCTION D'UN LOGEMENT ADAPTÉ - LANCEMENT DE CONSULTATION POUR LA CONCLUSION D'UN MARCHÉ PUBLIC

Le Conseil Municipal a retenu le projet de construction d'un logement adapté en centre bourg et il sera prévu au BP 2024. Il décide donc le lancement d'une consultation pour la désignation d'un architecte qui assurera la mission de maître d'œuvre nécessaire pour mener à bien la réalisation des travaux. La procédure de consultation pour la conclusion d'un marché public sera également lancée dès les prochaines semaines.

Après échanges et délibérations, le Conseil Municipal passe au vote et à l'unanimité des membres présents :

-approuve le lancement d'une consultation pour un marché de maître d'œuvre,

-autorise le lancement des consultations conformément au code de la commande publique,

-autorise Monsieur le Maire à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution, le règlement de ce marché ainsi qu'à signer toutes les autres pièces relatives à ce marché de maîtrise d'œuvre.

9/Passage à la nomenclature M 57 : mise en place de la fongibilité des crédits en section de fonctionnement et d'investissement

Mr le Maire expose à l'Assemblée qu'en raison du basculement en nomenclature M57 au 1er janvier 2024, il est nécessaire de procéder à un certain nombre de décisions préalables à cette mise en application. C'est dans ce cadre que la commune est appelée à définir la politique de fongibilité des crédits pour les sections de fonctionnement et d'investissement. En effet, la nomenclature M57 donne la possibilité pour l'exécutif, si l'Assemblée l'y a autorisé, de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de la section. Cette disposition permet de disposer de plus de souplesse budgétaire puisqu'elle offre au Conseil municipal le pouvoir de déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de la section concernée. Cette disposition permettrait notamment d'amender, dès que le besoin apparaîtrait, la répartition des crédits afin de les ajuster au mieux, sans modifier le montant global des sections. Elle permettrait également de réaliser des opérations purement techniques sans attendre. Dans ce cas, le Maire serait tenu d'informer l'assemblée délibérante des mouvements de crédits opérés lors de sa plus proche séance, dans les mêmes conditions que la revue des décisions prises dans le cadre de l'article L21 22-22 du CGCT.

Le Conseil Municipal, à compter de l'exercice 2024, pour le budget principal de la commune,

Par 9 voix pour :

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget et AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.

MARIAGES :



Yoann LE COANT et Anaïs LE BARS le 19 /08 - Jean-Yves THÉPAULT et Nicole LELIÈVRE le 30 /09



TRANSCRIPTIONS DE DÉCÈS:

Marie VINCENT le 31 juillet

Christiane, Andrée BOQUILLOD le 20 août

DÉCÈS:

Daniel VERHOEYE le 16 décembre

URBANISME

PERMIS DE CONSTRUIRE

3 demandes

DECLARATIONS PRÉALABLES

12 demandes

CERTIFICATS D'URBANISME D'INFORMATION

46 demandes dont 14 ventes immobilières



VIE COMMUNALE

PASSAGE DE LA COURSE KBE FÉMININ 1ER AOUT



CÉRÉMONIE TOUL AN EOL 14 JUILLET



REPAS DU CCAS 14 OCTOBRE



VISITE DE MR LE SOUS-PRÉFET 16 OCTOBRE



HALLOWEEN 31 OCTOBRE



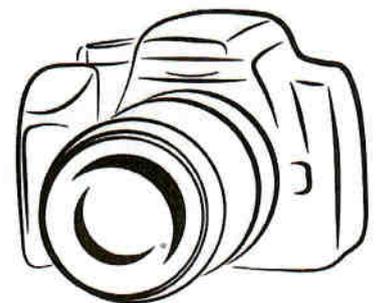
COMMÉMORATION DU 11 NOVEMBRE



MARCHÉ DE NOËL 3 DÉCEMBRE



INITIATION A LA PHOTOGRAPHIE 5 DÉCEMBRE



ANIMATIONS RURALES ET SOLIDARITE

Repas-cabaret champêtre et balades guidées du 9 juillet

Après un premier semestre riche en rencontres, échanges et convivialité lors des différentes réunions préparatoires et des cinq animations déjà mises en place, l'association a pu proposer au public, le 9 juillet, dans le site « Espaces Naturels Sensibles des landes de St Maudez » un repas-cabaret champêtre précédé ou suivi de balades guidées.

Cet événement préparé de longue date a heureusement bénéficié d'une météo favorable malgré une petite averse maligne au tout début du repas. L'équipe de bénévoles avait mis les bouchées doubles pour l'installation de cette animation autour de la chapelle St Maudez, site bucolique au milieu des bois, loin des axes routiers.

Les salades, les tartes, les gâteaux, nombreux et variés, faits maison, ont ravi une cinquantaine de fidèles et ponctuels visiteurs, sans compter notre troupe de cuisiniers-serveurs-acteurs-chanteurs-musiciens-guides au nombre de vingt.

Les flûtes, violons, accordéon, harpe ainsi que des chansons anciennes et des sketches se sont succédé tout au long du repas pour terminer en apothéose par un spectacle humoristique, haut en couleur, « Au bord de l'eau ».

En matinée et dans l'après-midi, des petits groupes se sont formés pour des balades guidées dans les pins et dans les landes environnantes.



Fest-noz du 7 octobre

Pour terminer l'année, nous avons sollicité des musiciens et chanteurs locaux pour animer ce fest-noz au profit d'enfants orphelins d'ébola en Guinée : Berthou/Philippe (sonneurs), Clech/Ogès (chanteurs), Delaby/Guizouarn (sonneurs), Flohic/Corbel (chanteuses), Le Bihan/Moerman (accordéon-clarinette), Le Roux/David (chanteurs), Le Boulc'h/Guillerm (chanteurs). Deux autres musiciens, Hafid (marocain) au violon et Yasser (syrien) au clavier ont complété le plateau en interprétant des morceaux de leurs pays sur lesquels on pouvait danser des andros. Tous ont joué ou chanté bénévolement et nous les remercions très sincèrement. Ils ont tous bien apprécié le buffet fait maison par les membres d'ARES. Le public (97 entrées) a dansé jusqu'à une heure du matin.



Réunion ARES du 24 novembre

Lors de cette dernière réunion 2023, l'assemblée, au vu des bénéfices obtenus lors des différentes animations, a décidé de faire un don de 200€ au jardin solidaire de Callac et un autre de 1 200€ à l'association « Lumière des Solidarités » pour l'aide à la scolarisation d'enfants en Guinée et à Madagascar.

AMICALE LAÏQUE

L'amicale laïque est en sommeil, le bureau ayant démissionné dans sa totalité. Les parents d'élèves ou autres personnes qui veulent s'investir peuvent se renseigner en mairie. Je me tiens aussi à votre disposition pour tous renseignements. Les enfants de l'école vous remercient d'avance. Bonnes fêtes de fin d'année et meilleurs vœux pour 2024. Mikaël LE BARS.



CLUB DU ROC'HELLOU

Les activités du club ont lieu le premier et le troisième mardi du mois.
Au programme, belote, tricot, échanges en anglais, français, breton...
Mise en place d'un nouveau bureau dès janvier. Les nouveaux adhérents sont les bienvenus.



BEOVEG

La toute nouvelle venue au sein des associations communales, a été créée pour animer la commune de Plourac'h en organisant des événements festifs. Beoveg est l'acronyme de « Bienvenue, et on vous emmène gaiement ! ».



DES NOUVELLES DE L'ÉCOLE

REMISE DE CLAVIERS ADAPTÉS PAR LE CRÉDIT AGRICOLE DE CALLAC
19 SEPTEMBRE



ATELIER DÉCORATIONS DE NOËL 1ER DÉCEMBRE



Cinéma

Le vendredi 8 décembre après-midi nous sommes allés au cinéma à Callac. Nous sommes allés voir un documentaire sur les baleines. Le film s'appelle « les gardiennes de la planète ». Il raconte l'histoire d'une baleine échouée sur une plage. Ensuite, nous avons pu voir la vie des baleines en mer, leur chant, leur naissance... Pour sauver la baleine échouée les humains mouillaient sa peau pour qu'elle ne dessèche pas le temps que la marée remonte. Une fois la marée haute, ils l'ont poussée plus loin et ouf, elle a pu être sauvée.

Décoration de Noël

Début décembre, nous avons décoré le sapin de la mairie avec Fanny. Nous avons apprécié ce moment. Nous avons mis des boules et des guirlandes de couleurs bleues et blanches. Ensuite, nous avons décoré un sapin dans la cantine. Nous avons mis des décorations rouges et dorées. Nous avons aussi décoré les vitres de toutes les couleurs avec des pochoirs et des marqueurs. Nous avons utilisé aussi des bombes de fausse neige.

Le 1er décembre, un lutin farceur est venu nous rendre visite et depuis, il fait une bêtise toutes les nuits et nous la découvrons le matin. Parfois, quand nous avons fait trop de bruit en journée et qu'il ne peut pas dormir, il ne se réveille pas la nuit et ne fait donc pas de bêtise. Ce lutin a été envoyé chez nous en mission secrète par le Père-Noël.

Cross

En EPS, nous nous sommes entraînés durement chaque jour pour le cross du collège. Nous devons courir 20 minutes, en relai sur la distance la plus longue possible. Le cross devait avoir lieu le jeudi 19 octobre mais malheureusement il a été annulé. Certains étaient tristes et d'autres contents de ne pas devoir courir !

Nous vous souhaitons de passer un joyeux Noël et une bonne fin d'année !

Les élèves de CM1-CM2





Le Syndicat du Regroupement Pédagogique Intercommunal (SRPI) Carnoët-Plusquellec-Plourac'h a 40 ans cette année.

Le SRPI rassemble 9 élus représentant, à parts égales, les conseils municipaux des communes de Carnoët, Plourac'h et Plusquellec. La structure est notamment chargée de la gestion des personnels non enseignants, soit 10 agents chargés de la restauration scolaire, de la garderie, de la surveillance, du ménage et du secrétariat.

Concernant le bureau du SRPI, suite à la démission de Pierre-Yves ABHERVE-GUEGUEN le 16 mars 2023, Président, représentant de Carnoët, une nouvelle élection de bureau s'est tenue le 30 mars.

Président : Bastien PRIGENT (PLUSQUELLEC)
1er Vice-président: Marina URVOAZ (PLOURAC'H)
2nd Vice-président: Aurélie ROLLAND (CARNOËT)

Fin janvier 2023, le SRPI a été informé d'une fermeture de classe à la rentrée 2023 sur l'école de Plusquellec. De nombreuses actions ont été menées pour obtenir sa réouverture. Suite à la réunion du 29 Août à l'inspection académique de Saint-Brieuc, il a été décidé d'attribuer une aide pédagogique pour un an et, pour le SRPI, assurer un accueil des élèves dans 4 classes.

Aujourd'hui, la 4^{ème} classe est fermée par l'inspection académique et l'aide pédagogique prendra fin en juillet 2024. Des chiffres encourageants nous permettent de croire en une réouverture mais il sera, à nouveau, nécessaire de se mobiliser.

Afin d'attirer les enfants au sein de nos écoles, plusieurs actions ont été mises en place :

- Gratuité de la garderie le matin,
- Ouverture de la garderie dès 7h00 sur Plusquellec,
- Porte ouverte le 14/04/2023,
- Page Facebook pour promouvoir les actions.

Des recrutements ont eu lieu :

- Remplacement de Viviane LE COZ par Faustine AVRIL sur Plusquellec
- Remplacement de Chantal OGES par Emily DIOP sur Carnoët
- Embauche de Nicola DOBLE pour une aide à la surveillance de la cantine et cour à Plusquellec
- Embauche de Sidonie ROYER pour remplacer Laurence LE CAM, absente suite à un accident du travail.
- Bernadette CARRE pour des remplacements ponctuels d'agents

Nous restons mobiliser au maximum pour le bien des enfants et pour fournir une prestation la plus qualitative possible. C'est la force de notre SRPI et nous devons continuer dans ce sens.



Focus sur le tri des biodéchets en 2024

En 2022, chaque habitant de Guingamp-Paimpol Agglomération a produit en moyenne 844 kg de déchets dont 187 kg d'ordures ménagères résiduelles - ce sont les déchets qui ne sont pas triés et destinés à l'incinération.

Environ 30% de ces déchets - soit 56kg/hab - sont composés de déchets alimentaires et de cuisine, ce que l'on nomme, avec les déchets du jardin, les « biodéchets ». Il s'agit donc des déchets non dangereux biodégradables que l'on produit à domicile.

Parmi les objectifs de la loi AGECE (anti-gaspillage pour une économie circulaire) figure celui de trier et valoriser les biodéchets.

A compter du 1er janvier 2024, la loi prévoit que le tri à la source des biodéchets soit généralisé et que les ménages puissent disposer de solutions pour les trier.

Collecter et incinérer les ordures ménagères résiduelles ont un coût : 306€ la tonne. Il est donc nécessaire de détourner de l'incinération les biodéchets, en vue d'une économie circulaire de la matière organique.

Trier à la source les biodéchets permet donc de :

Réduire la production d'ordures ménagères (objectif du plan de prévention voté par l'agglomération en 2020)

Réduire l'impact environnemental : moins de transport, d'incinération...

Valoriser et produire localement du compost ou du biogaz via la méthanisation

Maîtriser au mieux les coûts de gestion des déchets

Pour trier ses biodéchets, la solution à privilégier si l'on dispose d'un jardin est le compostage. Depuis plusieurs années, Guingamp-Paimpol Agglomération offre la possibilité à ses habitants de s'équiper d'un kit de compostage à prix réduit - 25€ (75% du coût étant pris en charge par l'agglomération), comprenant un bioseau, un mélangeur ainsi qu'un composteur en bois. Ils sont en vente en déchèteries. Pour les déchets du jardin, le broyage et le compostage à domicile est à privilégier, sinon ils peuvent être déposés dans l'une des 6 déchèteries du territoire.

La collecte séparée des biodéchets peut être une solution pour les secteurs urbains qui ne disposent pas de place pour le compostage individuel ou collectif. Ce mode de collecte, en porte-à-porte (avec un bac supplémentaire) ou en bornes d'apport volontaire (comme pour le verre) est ramassée séparément par des camions dédiés. Cette solution ne sera pas mise en place en 2024 sur le territoire mais fera l'objet d'études (voir ci-après).

Initialement prévue à l'horizon 2025, l'échéance de généralisation du tri à la source des biodéchets par tous les producteurs est avancée au 31 décembre 2023, en cohérence avec l'objectif fixé à l'échelle européenne.

Elle ne signifie pas obligatoirement la mise en place d'une collecte séparée des biodéchets en porte-à-porte mais prévoit que tous les particuliers disposent d'une solution pratique de tri à la source de leurs biodéchets.

Il appartient à chaque collectivité territoriale de définir des solutions techniques de compostage de proximité et/ou de collecte séparée des biodéchets adaptées à son territoire.

Dans ce contexte, Guingamp-Paimpol Agglomération lance en janvier 2024 une étude sur son territoire qui permettra d'évaluer qualitativement, quantitativement et économiquement les moyens à déployer pour tendre vers ces objectifs.

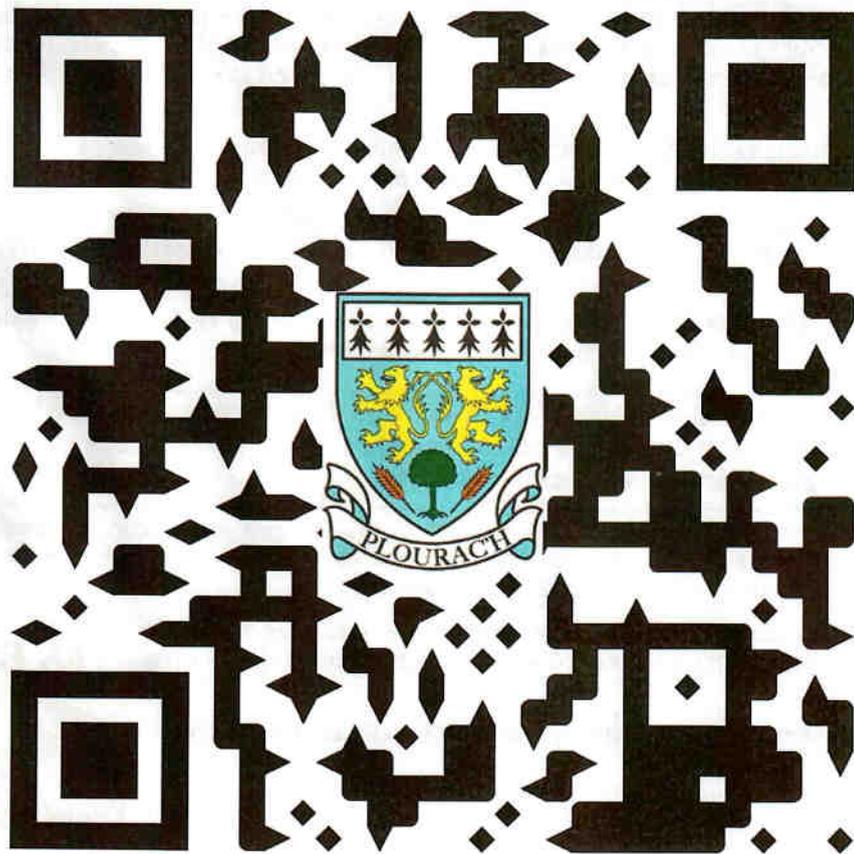
Ainsi, en 2024, Guingamp-Paimpol Agglomération poursuit ses actions en faveur du compostage et continue de proposer la vente de composteur individuel en déchèterie à tarif réduit. Une série de formation au compostage individuel à destination des usagers sera également organisée.

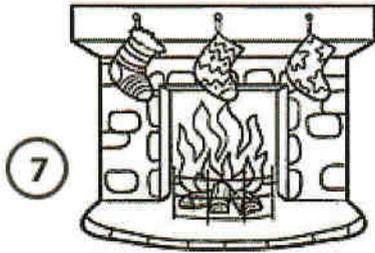
Fin 2024, l'agglomération lancera une expérimentation sur quelques secteurs pour tester des dispositifs de tri à la source des biodéchets adaptés à notre territoire.

En 2025 et 2026, déploiement du dispositif retenu à l'échelle du territoire.

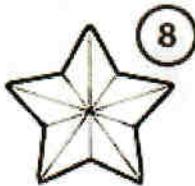
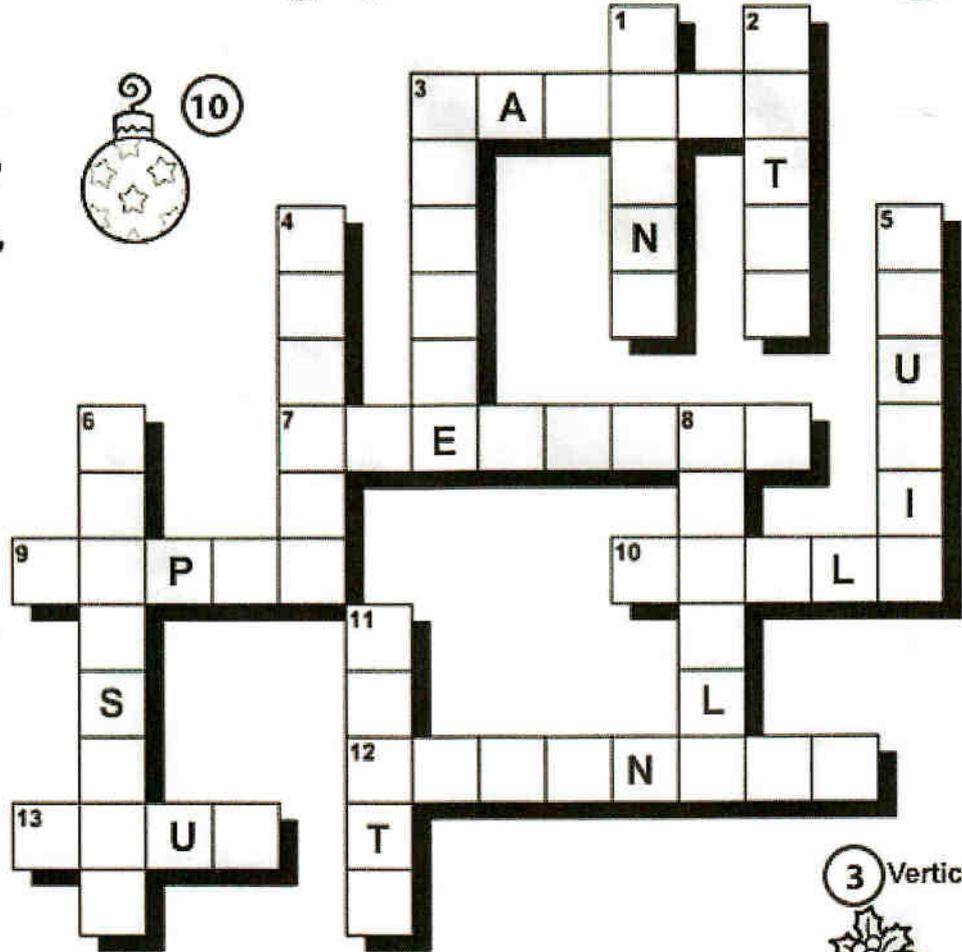
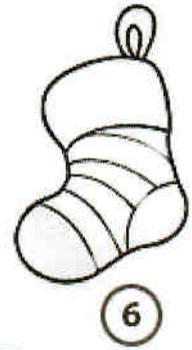
LES BIODÉCHETS



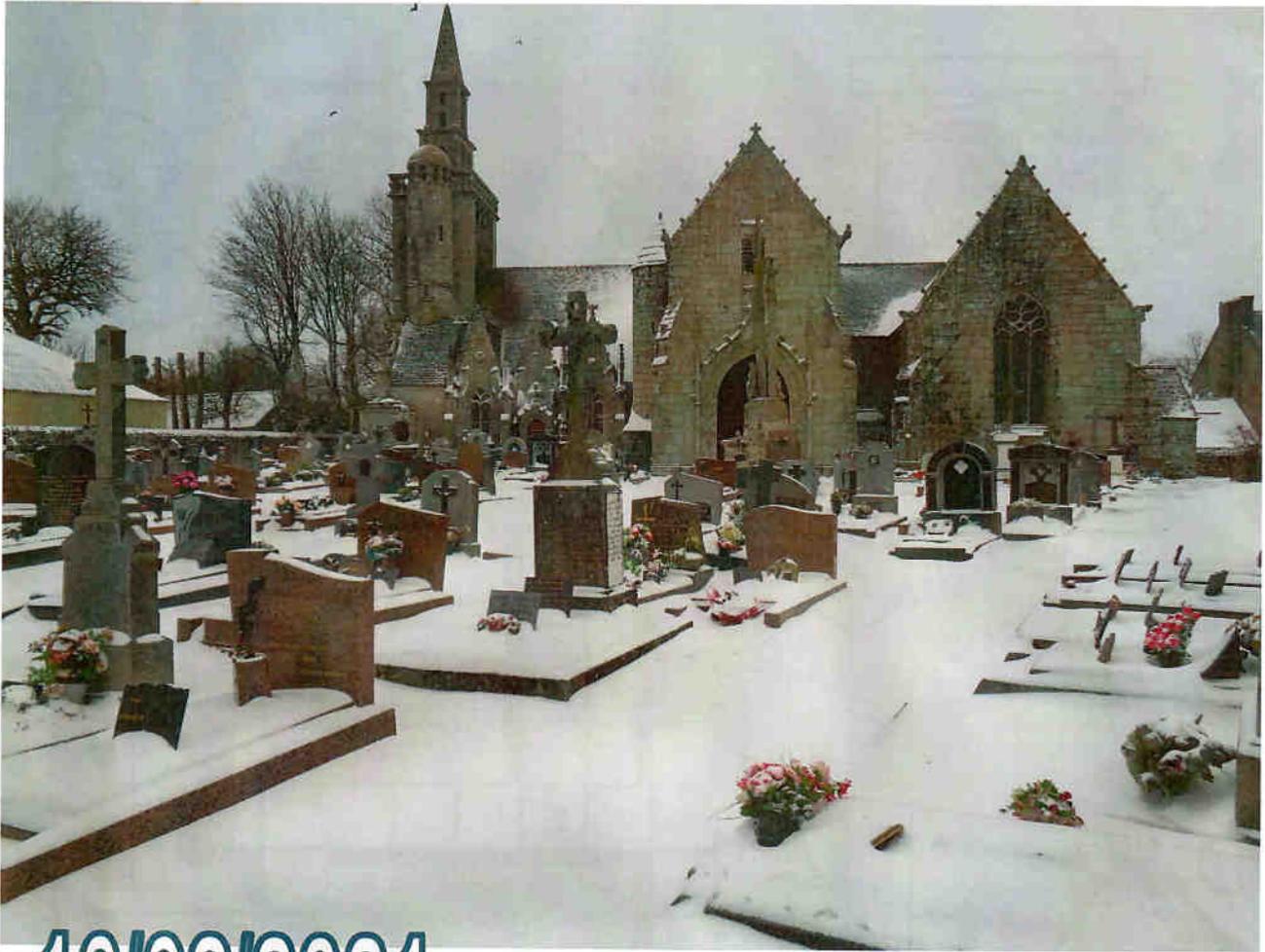




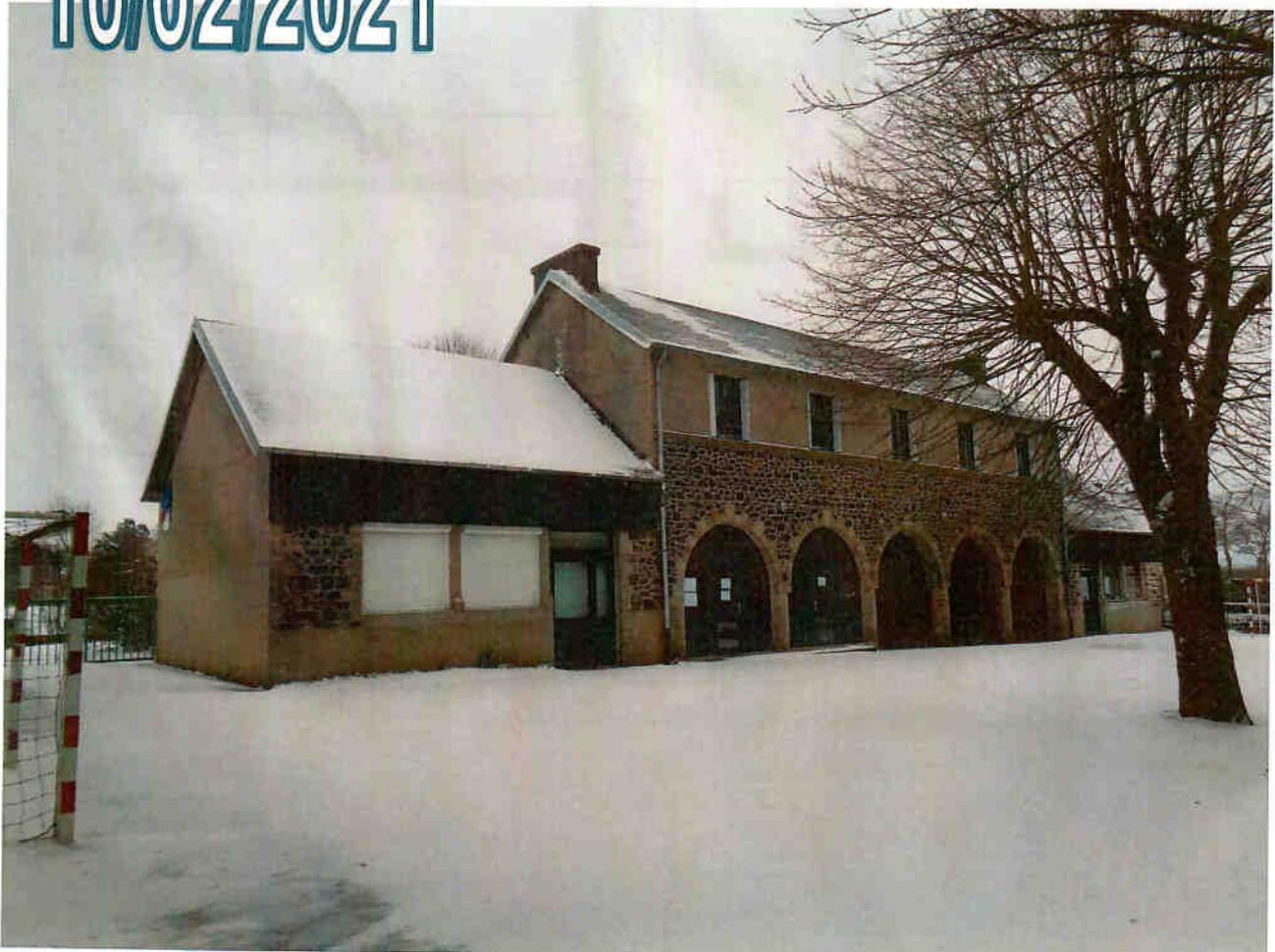
3 horizontal



lululataupe.com



10/02/2021



L'hiver

Voici la neige et la bise
Qui se posent doucement
Sur le toit des maisons grises
Dans le matin d'hiver blanc

Voici la glace et le froid
Qui craquent et glacent les doigts
Voici le givre et le vent
Qui soufflent et claquent des dents

PLOURAC'H

MAIRIE : Horaires d'ouverture au public :

	<u>LUNDI</u>	<u>MARDI</u>	<u>MERCREDI</u>	<u>JEUDI</u>	<u> VENDREDI</u>
MATIN	9H30 – 12H00	9H30 – 12H00	Permanence SRPI	9H30 – 12H00	9H30 – 12H00
APRES-MIDI	13H30 – 17H30	13H30 – 17H30	9H30-12H00 13H30-17H30	13H30– 17H30	13H30– 17H30

PERMANENCES DES ÉLUS :

Maire :

Yannick LARVOR le lundi de 11 h à 12 h

Premier Adjoint :

Philippe LE GUILCHER le jeudi de 11 h à 12 h

Deuxième Adjoint :

Jean-Pierre GUILLERM le mardi de 10 h 30 à 11 h 30

Meilleurs Vaux

NUMÉROS UTILES:

SAMU: 15

Pompiers: 18

Gendarmerie: 17

La Poste: 3631

EDF dépannage clients: 09 726 750 22

Orange dépannage clients: 3900



Meilleurs Vaux

REMERCIEMENTS

Merci à André LESCOAT
de nous avoir offert
ce magnifique
sapin!